



Vingt-cinquième session
Nairobi, 17-23 avril 2015
Point 5 de l'ordre du jour provisoire *

Activités du Programme des Nations Unies pour les
établissements humains, y compris les questions de
coordination

Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Additif

Rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés durant l'exercice biennal 2013-2014 aux fins du renforcement de la coopération entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Il donne également une vue d'ensemble des principales activités menées dans le cadre de cette coopération.

I. Introduction

1. Grâce aux initiatives menées dans le cadre de leur partenariat, qui ont été couronnées par une réunion interinstitutions présidée par leurs directeurs exécutifs respectifs, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont recensé un certain nombre de synergies dans le cadre de leurs activités concernant notamment la résilience de villes économes en ressource, les transports durables et l'écomobilité ainsi que les déchets et les eaux usées. Afin de tirer le plus grand parti possible de ces synergies, ils ont également renforcé la complémentarité de leurs activités connexes. Bien que les domaines de compétence des deux programmes demeurent distincts, ceux-ci disposent des connaissances spécialisées nécessaires pour représenter et favoriser leurs activités respectives en matière de villes durables.

2. Le PNUE et ONU-Habitat continuent de suivre les progrès accomplis en organisant des téléconférences mensuelles afin de mieux coordonner leur coopération par l'intermédiaire du Groupe mixte des opérations et de la coordination. Ce groupe est chargé de coordonner le Partenariat pour des villes plus vertes et constitue le principal instrument de supervision des activités conjointes. Par ailleurs, d'autres formes de coopération sont en cours aux niveaux local, national, régional et mondial.

* HSP/GC/25/1.

3. Au cours de l'exercice biennal 2013-2014, la coopération entre les deux programmes a aussi été sensiblement renforcée grâce à un examen indépendant du Cadre de partenariat pour la période 2008-2013 et à la conception et à la mise en place ultérieure du Partenariat pour des villes plus vertes.

II. Coopération d'ensemble entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement

A. Examen indépendant

4. Dotés de mandats complémentaires dans les domaines de l'urbanisation et de l'environnement mondial, ONU-Habitat et le PNUE coopèrent de longue date dans le but d'intégrer les considérations environnementales aux politiques urbaines locales, nationales et mondiales, de façon à ce que la dimension urbaine soit prise en compte lors de l'élaboration des politiques environnementales aux niveaux local, national et mondial et que l'attention soit appelée sur les liens entre les problèmes environnementaux qui se posent aux niveaux local et mondial. Une importance accrue a été portée à la nécessité d'intégrer la problématique de l'environnement urbain aux travaux des deux programmes. Au titre du Cadre de partenariat pour 2008-2013, ONU-Habitat et le PNUE ont renforcé leur coopération afin de fournir des services plus nombreux et de meilleure qualité aux administrations locales et nationales. Il s'agissait de permettre aux villes de mieux évaluer et hiérarchiser les préoccupations environnementales au niveau local et de faire entendre leur voix dans les débats sur l'environnement au sein des instances nationales et mondiales, notamment en ce qui concerne les changements climatiques. L'assistance fournie aux pays et aux villes aux fins de l'application des normes, accords et conventions de portée mondiale leur permettra d'établir des liens entre les problèmes qui se posent au niveau mondial et ceux qu'ils rencontrent au niveau local.

5. Étant donné que le Cadre de partenariat actuel devait prendre fin en décembre 2013, une réunion de haut niveau entre les directeurs exécutifs du PNUE et d'ONU-Habitat a eu lieu en mars de la même année pour dresser le bilan de la collaboration entre les programmes et étudier les modalités du renforcement de leur collaboration et de l'exécution conjointe de certains aspects de leurs programmes respectifs à l'avenir. Lors de cette réunion, les directeurs exécutifs ont réaffirmé que cette collaboration bénéficiait aux deux parties et ont convenu qu'il serait utile de concevoir un nouveau cadre plus efficace en matière de coopération pour aller de l'avant. Il a été décidé qu'il devrait être procédé à une étude indépendante afin d'orienter la formulation des modalités de cette future coopération en mettant en particulier l'accent sur l'évaluation des progrès, le recensement des résultats obtenus et le signalement des difficultés rencontrées en cours de route. Les résultats de l'étude ont directement contribué à l'élaboration d'un nouveau partenariat entre les deux programmes.

6. Il ressort de l'étude indépendante que le Cadre de partenariat a favorisé la concertation et la coopération interinstitutions auxquelles tant le personnel du PNUE que celui d'ONU-Habitat attachent une importance considérable. Toutefois, par ailleurs, l'attention prêtée au Cadre de partenariat par les sièges des deux programmes a été, tout au plus, modérée alors qu'elle a été peu importante, d'une façon générale, s'agissant des bureaux régionaux. L'étude montre également que la collaboration interinstitutions au niveau régional a été plus développée lorsque les bureaux régionaux des deux programmes étaient installés dans la même ville.

7. Tant le personnel du PNUE que celui d'ONU-Habitat souhaitent un renforcement du partenariat tout en prévoyant plusieurs obstacles à savoir, premièrement, l'absence d'une vision commune; deuxièmement, le fait qu'aucun des deux programmes ne comprenait quels étaient ses atouts; et troisièmement le manque d'incitations propices à la collaboration. Enfin, il ressortait de l'étude que le Groupe mixte des opérations et de la coordination, quoiqu'ayant été utile, imposait une lourde charge à ses membres en raison d'un système ne prévoyant pas leur rotation et du peu d'échanges avec d'autres services des programmes.

8. L'étude indépendante a donc abouti à un certain nombre de recommandations visant à améliorer le partenariat au cours de la période 2014-2016. Tandis que les activités en cours devraient être menées à bien, de nouvelles priorités en matière de programmation stratégique devraient orienter la collaboration à l'avenir. Ces priorités devraient être les suivantes : premièrement, une vision commune assortie de messages essentiels; deuxièmement, une description claire des atouts de chacun des programmes et de la valeur ajoutée qu'ils permettent d'obtenir; troisièmement, un plan de mise en œuvre assorti d'objectifs et d'indicateurs et définissant clairement les rôles; et, quatrièmement, un plan budgétisé pour le suivi et l'évaluation. Il a également été conseillé au PNUE et à ONU-Habitat de renforcer les liens entre priorités mondiales et activités régionales; de consolider, diversifier et renouveler la direction du Groupe mixte des

opérations et de la coordination; et d'améliorer la communication interinstitutions. Allant encore plus loin dans cette voie, l'étude proposait aux programmes de concevoir une véritable politique de collaboration. Enfin, il était préconisé aux programmes d'intégrer les activités conçues au titre du partenariat à leurs instruments de programmation et d'exploiter au mieux les possibilités en matière de financement offertes par la sixième tranche du Fonds pour l'environnement mondial.

B. Partenariat pour des villes plus vertes

9. Le Partenariat pour des villes plus vertes a été créé lors du Forum urbain mondial d'avril 2014. Il s'agissait de répondre à l'appel lancé par les directeurs exécutifs du PNUE et d'ONU-Habitat pour que la coopération entre les deux programmes acquière davantage de notoriété et une plus grande dimension au cours de la période précédant la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) qui doit se tenir en 2016, et, ce faisant, de montrer plus clairement les avantages et la valeur ajoutée procédant de cette coopération. Le partenariat s'inspire directement de l'étude indépendante réalisée en 2013. Les priorités de son programme ont été retenues à l'issue d'un examen systématique et de consultations visant à déterminer l'importance des différentes activités du programme mondial et les possibilités qu'elles offrent en ce qui concerne l'accroissement de l'efficacité de chacun des programmes. Au nombre des mécanismes de mise en œuvre figurent l'élaboration de données de référence et de normes concernant les villes vertes, la constitution d'un corpus de connaissances sur les meilleures pratiques et la fourniture de services consultatifs conjoints aux administrations nationales et locales.

10. Les domaines prioritaires sont : premièrement, des villes résilientes et économes en ressources; deuxièmement, des transports durables et l'écomobilité et, troisièmement, la gestion des déchets et des eaux usées.

11. S'agissant des villes résilientes et économes en ressources, les deux programmes visent à favoriser une meilleure compréhension de l'incidence de l'utilisation efficace des ressources sur la résilience des villes. Ce domaine prioritaire a une visée mondiale et deux des principales activités conjointes ont été entreprises à ce jour. Dans un premier temps, le PNUE et ONU-Habitat ont conjugué leurs moyens pour concevoir un cadre harmonisé permettant de suivre l'utilisation des ressources au niveau de la ville. Cette activité s'inscrit dans le cadre du programme de travail de l'Initiative mondiale du PNUE pour des villes économes en ressources. ONU-Habitat participe pleinement à l'élaboration du cadre et a proposé de l'expérimenter à Kigali et à Da Nang (Viet Nam). La deuxième activité consiste en la mise au point d'une proposition au titre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables qui est axée sur l'utilisation durable des terres des zones urbaines. ONU-Habitat joue le rôle de chef de file en ce qui concerne l'élaboration de la proposition qui complétera le programme du Cadre décennal relatif aux bâtiments et à la construction durables. Conformément à la procédure convenue par le conseil du Cadre décennal, la note de réflexion concernant la proposition sera présentée au secrétariat du Cadre, pour examen, puis sera approuvée par le conseil avant de figurer sur la liste des programmes au titre du Cadre décennal.

12. S'agissant des transports et de la mobilité, le PNUE et ONU-Habitat fournissent un appui au plan d'action pour le climat du Kenya, qui bénéficie d'un financement du Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre d'un projet conjoint visant à réduire les émissions du secteur des transports dans les grandes villes du Kenya. De plus, le PNUE, ONU-Habitat et la Banque mondiale viennent de clore le premier Forum sur les transports écologiquement viables pour l'Afrique qui avait rassemblé des experts et des ministres chargés d'examiner et de hiérarchiser les principales mesures visant à favoriser des transports écologiquement viables en Afrique. Le Forum a adopté un plan d'action portant sur les transports écologiquement viables en Afrique.

13. En ce qui concerne les eaux usées et la gestion des déchets, un accord interinstitutions a été conclu au titre du Mécanisme mondial de surveillance des eaux usées et de la qualité de l'eau. Il est actuellement procédé à l'établissement de cartes en vue de déterminer les possibilités en matière d'activités conjointes dans un certain nombre de villes, principalement en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Afrique.

III. Principales activités

A. Partenariat pour des villes plus vertes

1. Villes résilientes et économes en ressources

14. En mettant l'accent sur des villes résilientes et économes en ressources, ONU-Habitat et le PNUE entendent favoriser une meilleure compréhension de l'incidence que peut avoir l'utilisation efficace des ressources sur la résilience des villes et obtenir l'appui politique nécessaire à l'adoption d'initiatives novatrices connexes auxquelles prendraient part un large éventail de parties prenantes. Dans le cadre de cette vaste question, les deux programmes mettent principalement l'accent sur trois domaines précis : adaptation reposant sur les écosystèmes urbains; flux intégré des ressources; et limitation de l'étalement urbain. ONU-Habitat et le PNUE détermineront de concert des mesures de référence pour les flux urbains de ressources, examineront les cadres législatifs et en matière de planification concernant les villes et les métropoles et mettront en œuvre des projets de démonstration ayant pour objet d'accroître la résilience des villes et d'améliorer l'utilisation des ressources grâce à la reconstitution et à la densification du tissu urbain, à la remise en état des friches industrielles et à la révision des plans relatifs aux villes et régions.

15. ONU-Habitat et le PNUE ont déjà entrepris de mobiliser conjointement des ressources pour le domaine prioritaire. Le guichet de financement récemment ouvert, au titre de la sixième tranche du Fonds pour l'environnement mondial, offre la possibilité d'une approche intégrée des villes. La mise en œuvre de l'élément « adaptation reposant sur les écosystèmes » a déjà été approuvée par le Fonds pour l'environnement mondial pour l'Asie (Bhoutan, Cambodge, République démocratique populaire Lao et Myanmar) et l'Amérique latine et les Caraïbes (Salvador, Jamaïque et Mexique). Une proposition similaire concernant le Népal est actuellement examinée par les deux programmes qui ont présenté une nouvelle idée concernant l'adaptation reposant sur les écosystèmes à l'Initiative mondiale pour le climat.

16. De plus, ONU-Habitat cherche à obtenir des fonds pour procéder à l'étude quantitative, à l'échelle mondiale, de l'extension géographique des zones urbaines et de la corrélation de ce phénomène avec le volume de ressources par habitants utilisé. Cela permettra aux villes de comprendre les avantages et inconvénients des différents types d'établissements et de prendre des décisions fondées sur des éléments de preuve concernant la façon d'orienter à l'avenir l'extension spatiale des villes de manière appropriée. ONU-Habitat détermine également l'intérêt qu'il y aurait pour un certain nombre de conurbations du monde à participer à un projet pilote de démonstration visant à réduire l'étalement urbain, projet qui s'articulerait avec une proposition relative au Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.

2. Transports durables et écomobilité

17. S'agissant des transports durables et de l'écomobilité, les deux programmes prennent la tête des interventions relevant de leurs domaines respectifs dans lesquels ils disposent d'atouts. ONU-Habitat oriente les travaux en matière d'urbanisme pour aider les villes, dans un premier temps, à éviter des modes de transports non durables, avant même que leur infrastructure en la matière ne soit figée. Le PNUE, quant à lui, s'occupe de l'élément technologie et politique de cette activité, en aidant les villes et les pays à adopter des technologies, des politiques et de normes grâce auxquelles un secteur des transports écologiquement plus rationnel émettra moins de polluants; les deux programmes orientent les efforts tendant à ce que les villes optent pour des modes de transport plus écologiques.

18. Avec l'appui du Ministère du développement international du Royaume-Uni, le PNUE et ONU-Habitat mettent en œuvre, de concert, l'élément « transport » du plan d'action pour le climat du Kenya. Le PNUE s'attachera à concevoir une norme aux fins d'économies en matière de consommation de carburant par le secteur automobile et une politique en matière de transport non motorisé ainsi que des décisions concernant les investissements à Nairobi, tandis qu'ONU-Habitat s'intéressera à la planification intégrée des transports dans la ville de Kiambu au titre d'une initiative tendant à l'élaboration d'une politique d'intégration des transports publics pour la métropole de Nairobi. Ces initiatives s'inspirent du projet visant à favoriser des transports écologiquement viables dans les villes d'Afrique de l'Est, à la mise en œuvre duquel ONU-Habitat procède actuellement.

19. Du 27 au 31 octobre, le PNUE, ONU-Habitat et la Banque mondiale ont tenu, à l'Office des Nations Unies à Nairobi, la session inaugurale du Forum sur des transports durables en Afrique. La session ministérielle, à laquelle assistaient les représentants de quarante-trois pays africains, a été ouverte par M. Uhuru Kenyatta, Président du Kenya, et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Deux jours ont été consacrés à des travaux d'experts et à plusieurs débats et des séances de formation aux modes de transport durables en Afrique ont eu lieu.

20. Le Forum a adopté un cadre visant à orienter les mesures en matière de transports durables en Afrique, dont treize d'entre elles, assorties de délais, étaient prioritaires. Il a été décidé que le PNUE, avec l'appui d'ONU-Habitat et de la Banque mondiale, continuerait à héberger le secrétariat du Forum. Ces trois organismes contribueraient également à la mise en œuvre des mesures prévues par le cadre conçu par le Forum.

3. Déchets et eaux usées

21. Les déchets et les eaux usées constituent le troisième domaine sur lequel porte le Partenariat. Cette activité repose sur quatre initiatives en cours : le Partenariat mondial pour la gestion des déchets, ouvert à tous et mis en place par le PNUE en 2010; le rapport de 2010 intitulé *Gestion des déchets solides dans les villes : l'eau et l'assainissement dans les villes du monde*; les travaux de l'équipe spéciale d'ONU-Eau sur la gestion des eaux usées; et l'Initiative mondiale pour les eaux usées que coprésident les deux programmes. L'objectif de cette activité est de faire en sorte que des villes données disposent de stratégies de gestion intégrée des déchets qui concernent à la fois les déchets solides et les eaux usées.

22. ONU-Habitat et le PNUE procèdent actuellement à des consultations avec les principales parties prenantes pour recenser les villes aux densités de population et taux de croissance différents. Il s'agira, en dernier ressort, de faire en sorte que dix de ces villes au moins conçoivent des stratégies de gestion intégrée des déchets et mettent en œuvre deux projets sur le terrain démontrant la possibilité de mettre en place une stratégie globale en matière de déchets ainsi qu'un système de diffusion des connaissances acquises dans le cadre des projets pilotes.

23. Au titre de l'Initiative mondiale sur les eaux usées, que coprésident les deux programmes, une manifestation a été organisée à Stockholm en août 2014 qui avait pour objet l'échange de connaissances et la promotion de méthodes de gestion des eaux usées et leur recyclage. Le PNUE et ONU-Habitat collaborent également à l'élaboration d'un cadre élargi de surveillance des eaux usées et de la qualité de l'eau, que finance la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse, ainsi qu'à l'élaboration d'un répertoire et de directives aux fins d'évaluation des risques que les eaux usées présentent pour les femmes, qui permettront de faire le point s'agissant des projets en cours concernant les eaux usées en Géorgie, au Ghana et en République-unie de Tanzanie. Enfin, en collaboration avec le Partenariat mondial de l'eau et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, les deux programmes ont coprésidé une séance technique sur la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau lors de la cinquième semaine africaine de l'eau organisée par le Conseil des ministres africains chargés de l'eau, à Dakar, en mai 2014.

B. Autres partenariats

24. ONU-Habitat et le PNUE ont fourni un appui technique au Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, grâce notamment à leur rôle de chef de file d'un groupe de plus de quinze organismes des Nations Unies saisis de la question « Villes et établissements durables ». En octobre 2013, les deux programmes ont dirigé la rédaction d'une note d'orientation destinée aux États membres du Groupe de travail ouvert visant à faire le point des difficultés et des possibilités qui se présentent à l'heure actuelle en matière de villes et d'établissements humains durables, et ont également synthétisé diverses propositions sur la façon dont cette question devrait être traitée dans le cadre des objectifs de développement durable. De concert, les deux programmes ont dirigé le groupe interinstitutions à l'occasion de plusieurs opérations ayant pour objet de fusionner, éventuellement en un seul but, les objectifs qu'avaient proposés le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales concernant les villes et les établissements humains durables. Ils devaient, ultérieurement, reformuler, synthétiser et hiérarchiser les objectifs présélectionnés que les États membres du Groupe de travail ouvert avaient proposés.

25. Le PNUE et ONU-Habitat ont continué de collaborer dans le cadre de l'Initiative « Les villes et le changement climatique », lancée par ONU-Habitat, et de fournir un appui direct aux efforts déployés par les villes pour faire face aux effets des changements climatiques. En s'appuyant sur les activités en cours à Lami (Fidji), les programmes ont entrepris de procéder à l'évaluation de la vulnérabilité des villes aux changements climatiques et ont produit un rapport détaillé sur les possibilités d'adaptation et les mesures permettant de faire face aux changements climatiques reposant sur les écosystèmes, et notamment sur la remise en état des mangroves. De plus, la collaboration a permis de préparer des évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques des villes d'Apia et de Macassar (Indonésie). Ont pris part à l'évaluation concernant la ville d'Apia, l'Initiative « Les villes et le changement climatique » d'ONU-Habitat, le Service des écosystèmes d'eaux douce et marine, la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales et du Bureau pour le Pacifique du PNUE, et le Secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud; ont collaboré à l'évaluation de la vulnérabilité de la ville de Macassar, l'Initiative « Les villes et le

changement climatique » d'ONU-Habitat, le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

26. Lors de la septième session du Forum urbain mondial, ONU-Habitat a convoqué une réunion des partenaires de l'Initiative « les villes et le changement climatique », dont le PNUE, pour examiner les progrès accomplis sur les plans normatif et opérationnel au cours des quatre années précédentes et pour étudier les moyens d'instituer une structure consultative plus formelle à l'appui de l'initiative.

27. Dans le cadre de l'Initiative mondiale du PNUE pour des villes économes en ressources, la coopération entre les deux programmes a porté sur deux éléments ayant consisté, l'un, en l'intégration d'un volet concernant l'utilisation rationnelle des ressources aux plans et politiques d'aménagement des villes; et, l'autre, en la mise au point d'outils de mesure et d'indicateurs permettant de déterminer dans quelle mesure les villes sont économes en ressources. ONU-Habitat donnera son avis au sujet du choix des villes pilotes où seront expérimentés des outils de mesure et de suivi de l'utilisation des ressources, et sera étroitement associé à l'élément « renforcement des capacités » de ces deux domaines d'intervention. En outre, ONU-Habitat continue de siéger au conseil consultatif de l'Initiative mondiale auquel il fournit un appui stratégique aux fins de son développement futur.

28. ONU-Habitat et le PNUE collaborent aussi dans le domaine des constructions écologiques aux fins de logements durables. Ils ont contribué à une publication conjointe sur les logements sociaux écologiques dont l'objet est d'établir un lien entre le secteur du logement social et les principes régissant les constructions écologiques et d'identifier les instruments politiques, institutionnels, financiers et techniques ou les mesures de nature à favoriser les constructions durables. Il sera donné suite aux conclusions de la publication dans le cadre du Réseau mondial pour le logement durable d'ONU-Habitat.

29. ONU-Habitat et le PNUE poursuivent aussi leurs initiatives conjointes visant à coordonner leurs programmes d'activité et à formuler des opérations conjointes dans le domaine des constructions écologiques aux fins de logements durables abordables, dans le but de contribuer au programme relatif aux bâtiments et constructions durables, au titre du Cadre décennal et de la Stratégie mondiale du logement. ONU-Habitat participe notamment aux travaux de l'équipe spéciale sur l'écologisation de la chaîne d'approvisionnement, dans le cadre de l'Initiative du PNUE « Bâtiments durables et climat » qui a abouti au rapport technique sur *l'écologisation de la chaîne d'approvisionnement*. Le programme a aussi siégé au Comité directeur des projets pilotes entrepris récemment au Bangladesh et en Inde au titre de l'Initiative « Logements sociaux durables ».

C. Aperçus régionaux

30. En Afrique, au titre du programme d'ONU-Habitat concernant l'État de Kogi (Nigéria), le PNUE a conçu un élément ayant pour objet l'élaboration d'un plan de gestion intégrée des déchets solides ainsi qu'une approche globale, stratégique et systématique de cette gestion reposant sur le modèle hiérarchisé de gestion des déchets qui consiste à éviter, réduire, réutiliser, recycler, récupérer et éliminer les déchets.

31. Des débats se déroulent actuellement qui portent sur des activités concernant le littoral de la Côte d'Ivoire et la gestion des déchets au Kenya. De plus, dans le cadre d'un nouveau type de collaboration entre l'Afrique et la Chine financée par l'Université Tongji de Shanghai, le PNUE et ONU-Habitat prévoient également d'orienter une série d'activités conjointes de formation aux questions concernant l'environnement urbain dans dix villes africaines, en tant qu'élément du Partenariat PNUE-ONU-Habitat pour des villes plus vertes. En se fondant sur les enseignements tirés des villes pilotes, cette activité conjointe de formation sera reproduite ailleurs dans la région.

32. En Asie, le PNUE et ONU-Habitat ont entrepris d'élaborer une proposition détaillée de projet dont l'objet est d'intégrer la notion d'adaptation fondée sur les écosystèmes aux villes plus importantes. Bien que le PNUE ait orienté cette démarche, ONU-Habitat a coordonné les analyses pour les villes de Colombo, de Davao (Philippines) et de Kathmandu. Des analyses similaires ont été coordonnées par le PNUE pour les villes de Khulna (Bangladesh) et Manille, et les deux programmes ont collaboré à l'élaboration de l'évaluation concernant la ville de Makassar. Des efforts sont actuellement entrepris pour mobiliser les ressources nécessaires. Toujours en collaboration avec l'Initiative conjointe du PNUE et du PNUD « pauvreté et environnement », un projet portant sur quatre pays d'adaptation fondée sur les écosystèmes a été présenté avec succès au Fonds pour l'environnement mondial. Des préparatifs détaillés sont entrepris aux fins d'un descriptif de projet détaillé concernant le Bhoutan, la République démocratique populaire Lao, le Myanmar et le Népal.

33. Le Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation est une initiative financée par le Fonds pour l'environnement mondial, dont la mise en œuvre est assurée conjointement par le PNUE et le PNUD. Le conseil du Programme d'appui mondial a récemment accueilli ONU-Habitat en qualité d'organisation partenaire. Cela permettra à ONU-Habitat d'influer sur l'élaboration des feuilles de route concernant les plans nationaux d'adaptation, garantissant ainsi sa plus grande participation au niveau des villes.

34. Au Myanmar, ONU-Habitat et le PNUE collaborent actuellement à la mise en œuvre du programme de l'Alliance mondiale contre le changement climatique que finance l'Union européenne qui est membre de l'Alliance. Les trois grands objectifs du programme sont les suivants : premièrement, sensibiliser les parties prenantes; deuxièmement, développer les capacités du gouvernement; et troisièmement, montrer que les interventions dans le cadre du projet pilote ont été couronnées de succès. Au titre du renforcement des capacités, le Programme concevra une politique et une stratégie nationales concernant les changements climatiques ainsi que des plans de mise en œuvre thématiques. Il veillera également à ce que dès le début les politiques nationales concernant le climat prennent en compte la dimension urbaine. Entre temps, l'élément « activité sur le terrain », relevant du troisième objectif, illustrera les options en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces changements en milieu urbain et rural et dans le cadre des écosystèmes. Ce programme se déroulera sur une période de quatre ans, jusqu'en 2017.

35. Dans le Pacifique, en collaboration avec Fidji et Samoa et par l'entremise de l'Initiative « les villes et le changement climatique » et du Bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Asie et le Pacifique, ONU-Habitat, le PNUD et le Secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud ont conçu un document de réflexion qui a été adopté par le conseil du Secrétariat et mettent actuellement au point une proposition de projet d'adaptation fondée sur les écosystèmes concernant quatre pays du Pacifique. Ce projet apportera une plus grande contribution à la planification et entraînera la mise en œuvre de plusieurs initiatives pilotes.

36. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les bureaux régionaux des deux programmes préparent conjointement un plan d'action régional qui a pour objet de favoriser la formulation et la mise en œuvre de programmes régionaux dans les domaines suivants : premièrement, la politique macroéconomique en matière d'environnement et d'investissements aux fins du passage à des villes plus vertes; deuxièmement, l'aménagement des villes et l'architecture urbaine aux fins de villes résilientes et économes en ressources; troisièmement, les transports durables et l'écomobilité; et, quatrièmement, la gestion intégrée des déchets solides. Les deux programmes ont élaboré un mémorandum d'accord pour officialiser leur partenariat et concevoir un plan d'action visant à favoriser les villes durables dans la région.

37. Conformément au Partenariat pour des villes plus vertes, les bureaux régionaux des deux programmes pour l'Amérique latine et les Caraïbes étudient également la possibilité de mettre au point un nouveau programme pour Haïti qui mettrait l'accent sur des villes vertes du littoral du sud du pays. Plus généralement, l'objectif consiste à concevoir des politiques prenant en compte les considérations environnementales et à recommander des mesures expressément conçues pour traiter les questions suivantes : déchets solides, eaux usées et assainissement; érosion du littoral, inondations fluviales et protection contre ce phénomène; et utilisation efficace des ressources et aménagement urbain d'ensemble dans le cadre d'une approche intégrée de la gestion des bassins versants et du littoral.

IV. Coopération future

38. En prévision d'Habitat III, le système des Nations Unies s'est vu confier la tâche de concevoir une approche cohérente de l'urbanisation et de parvenir à un accord au sujet des principaux principes et caractéristiques d'une ville durable. Lors de sa première session ordinaire, en 2014, le Conseil des Chefs de secrétariat du système des Nations Unies pour la coordination a approuvé la création, pour une période déterminée, d'un groupe de travail spécial chargé d'élaborer un nouveau programme pour les villes sous l'égide du Comité de haut niveau sur les programmes.

39. Le groupe de travail a été chargé des tâches suivantes : premièrement, prévoir une contribution pertinente du système des Nations Unies à Habitat III, consistant en un document directif sur l'urbanisation et le développement durable, de nature à aboutir à un nouveau programme des Nations Unies pour les villes, deuxièmement, veiller à la cohérence des politiques grâce à un cadre de coopération à l'échelle du système aux fins de la mise en œuvre des éléments constitutifs de l'urbanisation durable du programme de développement pour l'après-2015, qui procéderait du document directif susmentionné; et, troisièmement, exposer les travaux du système des Nations Unies en matière d'urbanisme. Le PNUE et ONU-Habitat continueront de contribuer activement à l'élaboration du document.

40. L'Allemagne a aimablement accepté de financer, en 2015, un poste d'Administrateur auxiliaire pour aider ONU-Habitat et le PNUE à mettre en œuvre et à suivre le Partenariat pour des villes plus vertes. Une assistance du même ordre dans des domaines prioritaires déterminés du Partenariat pourrait en outre favoriser son développement dans la perspective d'Habitat III.

41. Au cours de deux prochaines années, la coopération entre le PNUE et ONU-Habitat portera sur le déploiement du Partenariat pour des villes plus vertes et la prise en compte d'autres recommandations qualitatives procédant de l'étude indépendante de 2013 sur l'impact et l'efficacité de la collaboration dans le passé. Les recommandations visant à affiner la vision commune et à préciser les atouts des programmes revêtent une importance particulière pour une mise en œuvre axée sur l'obtention de résultats et l'adoption d'une politique en matière de collaboration.

42. La politique de collaboration portera sur les questions suivantes : démarches et règles à suivre pour mobiliser les ressources nécessaires aux initiatives conjointes; mécanismes à privilégier pour une mise en œuvre conjointe; frais généraux des projets conjoints; représentation inégale au niveau des pays; questions concernant les ressources humaines telles que les incitations offertes au personnel, la comptabilisation de la durée de ses services, l'appréciation du comportement professionnel, les règles en matière de détachement et les hiérarchies auxquelles rendre des comptes pour des travaux conjoints; missions conjointes et représentation réciproque; invitations aux manifestations; et prise en compte de la jeunesse, des droits humains et de la sexospécificité. Une réunion de haut niveau est prévue pour le premier trimestre de 2015, dont le principal objectif consistera à examiner et évaluer la coopération au titre du Partenariat pour des villes plus vertes.